

**GESTION DE L'ESPACE /** Le numérique apporte son appui dans des sujets toujours plus nombreux.

## Dégâts aux cultures et aux élevages par la faune sauvage : le renfort du numérique

Entre le lancement d'une application pour smartphone pour signaler en un geste, au champ, des dégâts et le déploiement de clôtures de protection connectées, il s'invite dans la mise en place de nouveaux outils pouvant amener du progrès dans ce domaine.

### Signalement : une application digitale téléchargeable

Les dégâts de la faune sauvage sur les cultures et les élevages sont loin d'être anodins et impactent chaque année les exploitations agricoles. Selon les derniers chiffres collectés en 2019, 40 millions d'euros ont été versés comme indemnités pour les dégâts de sangliers, 20 millions d'euros pour les dégâts de cervidés, 30 millions d'euros du fait de la prédation du loup. Les dégâts causés par les autres animaux de la faune sauvage ne sont quant à eux pas comptabilisés car non indemnifiables.

La difficulté pour les pouvoirs publics et les acteurs du développement agricole réside dans le manque de remontée de données de terrain. Les déclarations de dégâts sont en effet rares car chronophages et dépourvues de compensation économique associée. Pour avancer, les Chambres d'agriculture mettent à disposition des agriculteurs des applications mobiles et web permettant une saisie simplifiée des dégâts causés par la faune sauvage.

Disponible sur les plateformes de téléchargement IOS et Android ainsi qu'en ligne sur Internet (<https://esod.chambres-agriculture.fr/signalement>), cet outil n'a pas valeur de déclaration. Tout dégât de grand gibier indemnifiable devra se faire auprès de la Fédération des Chasseurs du Gers. Par ailleurs, l'application ne permettra pas, dans un premier temps, de quantifier le montant des pertes. La mise en œuvre de cette dernière option nécessitera un temps complémentaire de mise au point pour éviter toute confusion pour l'utilisateur.

Le lancement de l'outil constitue pour autant une avancée notable. Participer à la collecte de données factuelles agrégées et géolocalisées en utilisant l'application digitale permettra aux Chambres d'agriculture de décrire et d'étudier la pression de la faune sauvage sur les cultures et les élevages, pour pouvoir proposer aux pouvoirs publics la mise en place de mesures pour l'abaisser et en minimiser l'impact. Plus il y aura d'utilisateurs, plus la connaissance des phénomènes sera grande et permettra de proposer des mesures de gestion adaptées.

A vos smartphones pour contribuer à faire progresser le sujet !

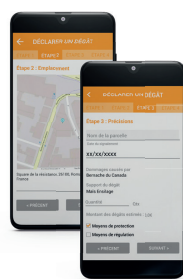
### Contact

Renseignements auprès de votre Agence (cf p. 19)



### Vous êtes agriculteur, chasseur ou citoyen confronté à des dégâts

Désormais quand vous observez des dégâts provoqués par des animaux sauvages sur vos biens ou ceux de vos voisins : vous pouvez les signaler !



Cette application développée par le réseau des Chambres d'agriculture permet de signaler des dégâts simplement et rapidement depuis votre smartphone.



<p>Participe à la collecte de données scientifiques pour mieux lutter contre les dégâts</p>	<p>Facile et rapide d'utilisation</p>	<p>Apporte aux décideurs des éléments nécessaires à la mise en place de mesures adaptées</p>
---	---------------------------------------	--

Accédez gratuitement à l'application depuis les stores

Disponible sur Google play



Disponible sur App Store



Vous souhaitez en savoir plus ?  
Contactez votre Chambre d'agriculture  
(voir votre Agence p. 19)

**Attention :** dans le cas de dégâts occasionnés par le grand gibier et soumis à indemnisation : ce signalement ne constitue pas un dossier d'indemnisation à élaborer avec votre fédération départementale des chasseurs.

## La protection avec des clôtures connectées : de premiers résultats prometteurs

À tout début de l'année 2022, la Chambre d'agriculture du Gers avait invité la start-up « L'enrouleur français » à faire une démonstration de clôtures connectées. En plus d'une pose et dépose rapide des clôtures le long des parcelles, la société propose une application smartphone pour suivre à distance leurs états en temps réel. Un an après la démonstration organisée par la Chambre d'agriculture à Lelin

Lapujolle, c'est une cinquantaine d'hectares gersois qui bénéficie de cette protection contre le gibier.

Cette solution est soutenue par la Fédération des Chasseurs du Gers qui indemnise sur le même modèle que les clôtures classiques mais avec

une valeur supérieure justifiée par l'investissement plus important des clôtures connectées. Elle préconise pour une efficacité optimale d'installer les clôtures dès le semis. Les premiers retours des agriculteurs sont positifs sur l'efficacité du service.

### Contact

Fédération des Chasseurs du Gers au 05.62.60.28.30 ou mail : [chasseursdugers@fdc32.fr](mailto:chasseursdugers@fdc32.fr)

